

Les missions du Service Assainissement Non Collectif

La réglementation impose à tout usager ne pouvant pas se raccorder à un réseau d'assainissement collectif (le tout à l'égout), la mise en place d'un Assainissement Non Collectif (ANC). Cette installation constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural.

Le Service Public d'ANC a pour rôle de conseiller, d'accompagner les usagers dans la mise en place de leur installation ANC et de contrôler ces dispositifs.

Pour cela, des contrôles sont réalisés régulièrement en **tournées**, sur les installations existantes. A l'occasion **des ventes**, ce contrôle est également obligatoire et permet d'informer l'acheteur d'un logement sur la conformité de son installation d'assainissement.

En outre, **les projets d'assainissement et le contrôle des installations neuves ou réhabilitées** sur site ont pour objectif de s'assurer de leur conformité.

Un **service de vidanges groupées** est aujourd'hui mis en place pour permettre aux usagers de bénéficier de tarifs avantageux pour la vidange de leurs installations.

Les missions du Service Assainissement Collectif

L'assainissement collectif désigne un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective.

Vingt-cinq communes disposent d'ouvrages publics d'assainissement collectif sur le territoire de la communauté de communes, la gestion de ces ouvrages est ainsi assurée par le Service Assainissement de la communauté de communes du Clunisois.

Le service s'assure du bon fonctionnement des ouvrages, de la collecte des eaux usées et de leur traitement avant rejet au milieu naturel.

Il réalise également les contrôles de raccordement chez les usagers (obligatoires en cas de vente immobilière) et s'occupe de la programmation des travaux de raccordement des nouveaux logements.

Retrouvez plus d'information sur le site internet de la Communauté de communes du Clunisois.

<https://enclunisois.fr/actions/amenagement-habitat/assainissement/>

